

EDITO DU MAIRE

En ces temps particuliers, notre pays, le monde, traversent des épreuves difficiles. Nos fêtes de fin d'année ont un visage inhabituel et sont mises en cause depuis deux ans par la pandémie : ce covid qui perdure.

J'espère que, malgré tout, vous avez trouvé des raisons de sourire, des joies familiales et l'occasion de faire des projets d'avenir.

Cette pandémie bouleverse en profondeur nos vies. L'état d'urgence sanitaire est prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires.

Je souhaite remercier chacun d'entre vous pour le respect de toutes les préconisations, dans un esprit citoyen. Notre société fait preuve d'une grande capacité d'adaptation.

Suite au contexte sanitaire actuel, les vœux du conseil municipal prévus le samedi 8 janvier à 11h00 ont été annulés pour le bien de tous.

Essé se tourne aussi vers demain, c'est notre responsabilité d'élus que d'accompagner notre commune sur ce chemin.

La commune reste la seule entité où les citoyens ont un contact direct avec les institutions. La disparition des services publics et l'informatisation ont encore un peu plus éloigné nos citoyens, ont complexifié les démarches, ont intensifié les contrôles et les lourdeurs administratives. La commune avec toute sa bonne volonté ne peut reprendre à sa charge la totalité du désengagement de l'Etat dans les services et les coûts engendrés.

Mais ne l'oublions pas, la vie de la commune est étroitement liée à la vie communautaire (RAFcom) qui impacte fortement et impactera encore d'avantage les communes. Il y a les transferts de compétences obligatoires par la loi, on prend acte, car elles s'imposent et elles sont en général justifiées. Par contre, **attention de ne pas systématiquement transférer des compétences facultatives ! La commune deviendra une coquille vide.**

Actuellement, les débats s'intensifient autour d'une compétence communale vitale pour le développement des communes : l'urbanisme prévisionnel au travers du PLU (Plan local d'urbanisme)

Le PLU est la cible de certains élus communautaires qui souhaitent faire un énième transfert facultatif au profit de la communauté de communes pour mettre en œuvre un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le PLU, outil de stratégie aujourd'hui communal deviendrait alors un outil de stratégie de la communauté de communes sur toutes les communes de Roche aux Fées Communauté. **Les communes deviendraient alors de simples exécutantes !**

Sans PLU, à quoi serviront les conseillers municipaux ? **Le PLUI, la fin de la proximité avec nos administrés ? La fin d'une dynamique de territoire rural ? Soyons vigilants et restons maître de notre destin !**

Notre projet de ZAC est l'illustration même de mes propos. En effet, parce que nous sommes compétents en matière d'urbanisme prévisionnel, nous avons pu lancer un projet d'aménagement de ZAC.

Certes, il fut long à sortir de terre en raison des problématiques foncières mais, comme vous avez certainement pu le constater, les travaux de viabilisation de la ZAC des Lavandières ont enfin démarré ! La ZAC va permettre l'arrivée de nouveaux habitants. Cet accroissement de population permettra dans un premier temps de pallier la baisse de population que nous connaissons depuis le dernier recensement et ses conséquences notamment sur le maintien de l'unique école de la commune, l'école Saint-Antoine.

Je terminerai cet édito par une note plus joyeuse et optimiste. En effet, nous espérons **nous retrouver au printemps lors de l'inauguration de la médiathèque** qui n'a pu se tenir en 2021. Cette inauguration sera, j'espère, l'occasion pour nous tous de **partager un moment convivial et festif.**

En attendant de nous retrouver, je vous souhaite **une bonne année 2022**, qu'elle vous apporte **ce que vous souhaitez** mais surtout **une bonne santé.**



Joseph GESLIN

Florence GOMMELET

Le samedi 13 mars 2021, Florence nous a quittés après avoir lutté courageusement contre la maladie



Florence a été élue conseillère municipale en 2014. En 2017, elle a été nommée adjointe en charge de la Petite Enfance et également membre du CCAS. Elle était aussi impliquée dans différentes commissions municipales et communautaires.

Très motivée par sa fonction, ne se plaignant jamais, elle participait de façon assidue aux différentes réunions et visites de sites malgré ses problèmes de santé et sa fatigue physique. Elle savait être à l'écoute des autres et se mettre au service de l'intérêt général.

Le départ de Florence nous a profondément marqués. Son sourire et sa bonne humeur restent gravés dans nos mémoires.

Florence, nous ne t'oublions pas.

Le Conseil Municipal

La mairie est ouverte **le mardi, mercredi et samedi de 9h à 12h, et le jeudi et vendredi de 14h à 17h.**
Pendant les mois de **juillet et août**, la mairie est fermée le **samedi matin**.

Mairie d'Essé
1 rue de la Seiche
35150 ESSÉ
02.99.47.06.01
commune@esse.bzh

Site internet : <https://www.esse-larocheauxfees.fr/>

SERVICES MUNICIPAUX

Soizic GICQUEL	Secrétaire de mairie
Gaëlle JAGLINE	Agent d'accueil
Julien MIGNOT	Services Techniques
Fadila AIT-GHERBI	Agence postale

ETAT CIVIL

Naissances (8)

- 22 mars : AUROY Aubin
- 16 mai : BAKZIZE RASTEL Ismaël
- 15 juin : SALANDRE Emile
- 1er juillet : CONNAN Anaë
- 20 juillet : CHEDMAIL Mya

Mariage (3)

- 22 mai : TÉNART Christopher et YEH Alyssa
- 17 juillet : SOSNOWSKI Bruce et MESTRES Marie

Décès (10)

- 4 janvier : FERRANDIN épouse DUCLOS Armelle
- 23 janvier : VALET Pierre
- 25 janvier : RAULT Pierre
- 4 février : JAVAUDIN épouse NOËL Gisèle
- 13 mars : LESNÉ épouse GOMMELET Florence
- 25 mars : DEBROIZE Auguste
- 11 septembre : GLET Didier
- 14 septembre : AUBIN Jean
- 25 septembre : DURAND André
- 10 octobre : AMELINE Thomas

ZAC Des LAVANDIERES

Les travaux de la ZAC des Lavandières ont commencé début octobre de cette année.

La viabilisation devrait être terminée pour le printemps prochain.

Début février, les parcelles des lots devraient être bornées. La commercialisation sera lancée à la suite de cette opération.

Toute personne intéressée peut déjà se préinscrire à la mairie.



Commune	Contact	Nom de la zone à bâtir	Nombre de lots	Surface	Prix au m ²
ESSÉ	Mairie 02 99 47 06 01	ZAC Des Lavandières (1 ^{ère} tranche)	47	Entre 240m ² et 623 m ² (Surfaces provisoires)	Entre 98€ et 115€

Médiathèque

L'inauguration de la médiathèque est prévue au **printemps 2022** en accord avec les principaux financeurs

Ouverte au public depuis le printemps de cette année, vous pouvez accéder aux différentes ressources (livres, BD, CD,..) et participer aux animations proposées au sein de la médiathèque.

D'un bâtiment de 80 m², la médiathèque s'installe dans une structure de 241 m², comprenant une salle d'activités de 50 m².

La médiathèque est ouverte au public les :

- Mardi : 16h30-18h30
- Mercredi : 10h00-12h30 et 15h00-18h30
- Jeudi : 12h00-14h00 et 16h30-18h30
- Samedi : 10h00-12h30

Médiathèque d'Essé

11 rue des Fées
35150 Essé
Téléphone : 02 99 43 42 51



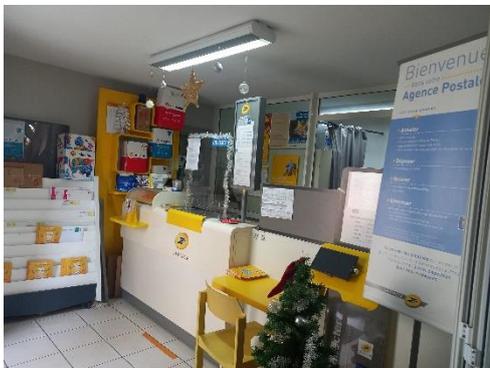
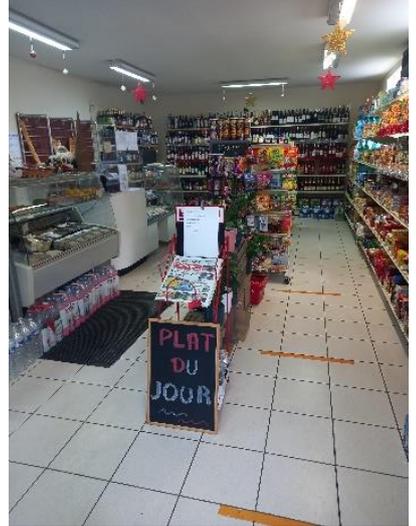
Épicerie Communale – Agence Postale

Après plus de 30 années à tenir l'épicerie et agence postale communale (APC) « Au Marché de La Roche Aux Fées », Claudine BREMONT a cédé sa place à Belaïd et Fadila AIT-GHERBI.

Arrivés de Normandie, le couple tenait une épicerie au Havre depuis 19 ans.

Après avoir agencé les locaux, les nouveaux épiciers ont ouvert le magasin en juillet 2021. Ils vous accueillent du mardi au dimanche de 7h30 à 13h et de 16h à 20h.

Vous trouverez plusieurs services au sein de l'épicerie : la vente de produits alimentaires, le dépôt de pain, le portage de repas, la vente de repas. Diverses prestations de la poste vous sont également proposées à l'agence postale communale : dépôt et retrait de courrier, opération financière, vente de produits courrier, ...



Contact :

Au Marché de la Roche aux Fées
1 rue du Lavoir 35150 ESSÉ - 0953243799
Du mardi au dimanche : 7h30-13h et 16h-20h

Aménagement du Monument aux Morts



Nous avons procédé récemment à l'aménagement des abords du monument aux morts. L'allée a été réalisée en palis ardoise et afin de limiter l'entretien, une épaisse couche de graviers a été déposée autour de celle-ci.

Des plantations d'arbustes décoratifs et plantes vivaces viendront compléter l'embellissement de cet espace.

Le coût de cette réalisation s'élève à 1798,67€ TTC. Les travaux ont été effectués par nos agents techniques.

Illuminations de Noël

Cette année encore, nous avons souhaité ajouter quelques décorations de Noël. Pour un montant de 926,16€ TTC, nous avons choisi 3 sphères. Celles-ci ont été installées place de l'Eglise, en complément des autres décorations, ce qui rend cet espace festif et animé.



CCAS

En cette fin d'année 2021, la crise sanitaire liée au Covid-19, n'a pas permis au CCAS d'organiser des animations et notamment le traditionnel repas de fin d'année.

Les membres du CCAS ont souhaité, à l'occasion des fêtes de fin d'année, offrir un colis aux personnes de plus de 70 ans.

Les colis ont été distribués au domicile des bénéficiaires par les membres du CCAS durant les 2 dernières semaines de décembre et la deuxième semaine de janvier.

Ces visites ont permis d'échanger et de prendre des nouvelles des Esséens et Esséennes.

Malgré plusieurs tentatives, parfois, les habitants n'ont pas pu ouvrir leurs portes. C'est la raison pour laquelle certains colis sont à venir récupérer à la mairie directement.



Le Conseil d'Administration du CCAS réfléchit à proposer des animations ouvertes à tous au cours de l'année 2022 (après-midi jeux, ateliers divers, ...), si les conditions sanitaires le permettent.



Comme chaque année, un séjour ANCV « Seniors en Vacances » est proposé en partenariat avec d'autres CCAS du territoire. Le voyage de cette année 2021 a eu lieu du 13 au 17 septembre à Guidel Plage.

Dès que nous aurons des informations sur le voyage 2022, nous les communiquerons.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher des services de la mairie et des membres du CCAS qui restent disponibles pour vous apporter des informations.

LA VIE A L'ECOLE

Cette année, l'école ST ANTOINE à ESSE, accueille 63 élèves.

- Une classe de PS-MS-GS avec Madame DEVY Isabelle Directrice et enseignante.
- Une classe de CP-CE1-CE2 avec Madame COUDRON Caroline comme enseignante.
- Une classe de CM1-CM2 avec Madame BAZIN Aude comme enseignante.

Durant toute l'année scolaire l'école a un projet sur **les ARTS**.

Les élèves de CE1/CE2/CM1 et CM2 ont eu la présentation du prix TATOULU à la médiathèque d'ESSE.

Comme tous les ans, les enfants participeront à la journée des ASSISES et assisteront à la célébration de NOEL et à la célébration de PAQUES.

Les élèves de la GS au CM2 vont à la piscine de JANZE de Septembre à Décembre.



Les élèves du cycle 2 et 3 participeront aux **ateliers MUSIQUE** proposés par une intervenante de la communauté de commune, à la 3^{ème} période.

Durant la 4^{ème} période, tous les élèves de l'école bénéficieront **d'une intervention de plusieurs séances de danse africaine**.

Une fois par période, les élèves des différentes classes se rendent à la médiathèque d'ESSE.

Au dernier trimestre, les élèves de toute l'école participeront à la rencontre UGSEL, avec toutes les écoles du secteur, à JANZE.

Un voyage scolaire d'une journée sera prévu en fin d'année scolaire pour les élèves du cycle 1 et 2.

Pour le cycle 3 un voyage scolaire avec 1 nuitée sera organisé en Mai.

La vente des livres de **LIRE C'EST PARTIR** aura lieu lors de la **PORTE OUVERTE**, à l'école d'ESSE, le **Vendredi 11 Mars à 17H**.

Il y aura diverses sorties culturelles sur RENNES en lien avec **les ARTS**.

Si les conditions sanitaires le permettent

Pour tous renseignements et inscriptions veuillez contacter la Directrice au 02/99/47/19/41 ou par mail : ecolesaintantoineesse@gmail.com

La Directrice
Mme DEVY Isabelle

Organisation et Gestion de l'École Catholique Saint-Antoine

Président : Geslin Christophe
Secrétaire : Rousseau Laëtitia
Trésorière : Orrye Nadège
Membres : Blot Patrice et Béraud Elodie

Pour cette rentrée scolaire 2021, avec un effectif de 63 élèves, l'école a ouvert avec seulement trois classes.

Par conséquent, des doubles ou triples niveaux se feront avec l'effectif de 3 enseignantes et 2 ASEM pour accompagner nos enfants. Je tiens à remercier en cette occasion la directrice pour avoir trouvé une solution pour cette mise en place.

Aussi, elle a dû ajouter des heures aux ASEM pour pallier le problème de manque de personnel sur le temps du repas du midi. En effet dans ce contexte sanitaire compliqué, nous n'avons pas eu d'autres solutions.

Nous avons aussi prévu une réunion en début d'année avec la directrice et l'APEL pour planifier les différentes sorties et manifestations.

Pour l'OGEC, nous ferons une vente de brioches. Nous espérons pouvoir organiser une kermesse en fin d'année scolaire qui aurait lieu à la salle des sports le dimanche 19 juin 2022 avec l'aide de l'APEL, les enseignantes et ASEM.

Nous avons fait le choix lors de cette réunion de laisser un peu plus d'occasions à l'APEL d'organiser des actions. Cela permettra à l'association de récolter des fonds pour aider aux différentes sorties scolaires de l'année.

Je tiens aussi à préciser que toute personne voulant intégrer l'équipe de l'OGEC peut me contacter au 06.43.97.13.31 ou info.christophe@yahoo.fr

Meilleurs vœux pour l'année 2022

Président de l'OGEC



ESSE SPORTS LOISIRS

Après une année blanche due à la COVID19, le Esse Sports Loisirs a repris le chemin de la salle des sports. 25 adhérents se retrouvent régulièrement autour d'activités sportives dans une optique de plaisir, de divertissement, de partage et non dans une finalité de performance et de compétition.

Aucun enjeu, rien d'autre que de passer un bon moment entre jeunes (14 ans minimum) et moins jeunes, femmes et hommes.

L'ultimate frisbee, l'initiation au handball et au hockey en salle ont été les premiers sports pratiqués cette saison, encadrés par Benoît, animateur de l'Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées (OSPRF).

Pour rappel, les mardis sont réservés au multisports, les vendredis au badminton.

L'accueil de nouveaux joueurs est toujours possible.

Contacts :

Loïc Morel : 06 60 68 46 03

Pascal Ysmal : 06 63 05 58 28

Mail : essesportsloisirs@gmail.com



LE COMITE DES FETES SE RELANCE

Le Comité des Fêtes vous invite à participer à l'assemblée générale de l'association.

Celle-ci aura lieu le **samedi 22 janvier à 10h30** à la salle des fêtes sise **19 rue des artisans à Essé**.

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Admission de nouveaux membres
- Approbation du budget de l'association
- Modification des statuts
- Élection des membres du conseil d'administration
- Questions diverses

Vous souhaitez être membre, apporter votre aide, vos idées ?

Faites-vous connaître, entendre.

Contact : Pascal Y. Tel : 06.63.05.58.28

La réunion se déroulera dans le respect des mesures sanitaires exigées pour lutter contre la COVID. (Présentation du pass sanitaire et port du masque obligatoire)

LA PASSERELLE – NOUVEAU NOM DU SIEGE COMMUNAUTAIRE

Le siège communautaire de Roche aux Fées Communauté, situé 16 rue Louis Pasteur à Retiers, s'est métamorphosé, les travaux débutés en novembre 2019, se sont achevés en mai 2021. Le siège se nomme désormais « La Passerelle ». Ce nouveau nom est le fruit d'une réflexion menée par les agents de Roche aux Fées Communauté permettant d'exprimer un lieu ouvert, facilitant le passage d'un service à un autre, symbole de la liaison douce, La Passerelle est également un trait d'union entre les usagers, les services, les agents et les élus.

Avec sa « place du village » au centre du bâtiment, ce sont de nouveaux espaces qui sont proposés aux habitants du territoire avec une volonté d'optimiser l'accessibilité des services, dont de nouvelles salles de cours pour l'établissement d'enseignement artistique Le HangArt. La « place du village » répond au souhait d'un lieu de vie qui se veut accueillant et chaleureux, facilement appropriable par les usagers, propice aux échanges, à la création et aux expositions.



En plus de ses services communautaires : développement économique et gestion des ZA, emploi, aménagement du territoire, habitat, mobilité, chemins de randonnées, voie verte, tourisme, environnement, transition énergétique, agro écologique, développement culturel, tourisme, lecture publique, sport, petite enfance, enfance-jeunesse, SIG et numérique, assainissement, traitement des déchets et services fonctionnels...

Des permanences de nombreux partenaires sont proposées :

La Maison France Services où intervient le PIMMS, les services pour l'Emploi (Mission locale, Point accueil Emploi, Ateliers de l'emploi, psychologue), le CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) : assistante sociale, PMI, Protection maternelle et Infantile, puéricultrice, service RSA..., l'Office des sports du Pays de la Roche aux Fées, la Boutique de gestion et de l'emploi (BGE), le Point Information Jeunesse, le Relais Petite Enfance (ex Ripame), les permanences Habitat, les permanences juridiques avec un avocat ou un notaire.



Retrouvez toutes les informations de Roche aux Fées Communauté sur son site internet : www.rafcom.bzh

Roche aux Fées Communauté

16, rue Louis Pasteur
35240 Retiers

02 99 43 64 87

accueil@rafcom.bzh

Ouvert au public du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h30

Relais Petite Enfance / Ripame

Le Relais Petite Enfance (nouveau nom du RIPAME) de Roche aux Fées Communauté propose des ateliers d'éveil, gratuits, à Essé (dans les locaux de la médiathèque ou dans la salle polyvalente) les jeudis des semaines impaires lors des périodes scolaires pour les enfants âgés de moins de 3 ans non scolarisés accompagnés d'un adulte référent (assistant.e maternel.le, parent, grand-parent). Différents pôles sont mis en place pour susciter l'intérêt du jeune enfant : un espace motricité pour tester son équilibre, transvasement, jeux d'imitation pour jouer à faire comme les adultes (dinette, garage, valise de docteur...), espace lecture sont mis en place. Un coin bébé est toujours installé pour laisser les bébés découvrir à leur rythme et au sol des objets sensoriels (miroirs, plumes, bouteilles sensorielles, œufs sonores...) L'animatrice du Relais Petite Enfance vous accueille sur inscription préalable de 9h à 11h30. Pour respecter le rythme de l'enfant, les arrivées et départs sont totalement libres. Pour plus d'informations, contactez le Relais Petite Enfance au 02 99 43 44 16.

Dans ses missions, le Relais Petite Enfance tient également des permanences pour renseigner les parents et assistant.e.s maternel.le.s (avec ou sans rendez-vous) sur les modes de garde, le contrat de travail, ... à Retiers, à Martigné-Ferchaud et à Janzé.

Le Relais Petite Enfance propose aussi une newsletter mensuelle aux parents, assistant.e.s maternel.le.s et partenaires du territoire. Pour la recevoir et ainsi connaître l'agenda du Relais Petite Enfance, découvrir des propositions d'activités, de lectures, de comptines, contactez le Relais Petite Enfance au 02 99 43 44 16 ou via mail : relaispetiteenfance@rafcom.bzh

Depuis peu, le Relais Petite Enfance propose également une multitude de ressources en ligne sur le site de Roche aux Fées Communauté : www.rafcom.bzh (rubrique vivre et habiter/enfance, jeunesse/petite enfance/ « nos ressources »). Vous pourrez ainsi trouver des ouvrages pour adultes ou enfants, des recommandations de sites, des articles classés par thématiques telles que le sommeil de l'enfant, l'acquisition de la propreté, les émotions, ...



Les animatrices du Relais Petite Enfance, Sophie LE PENNEC et Pauline GOMES, vous accueillent lors de différents temps de permanences ou lors des ateliers du Relais Petite Enfance.

Pratique :

02 99 43 44 16

Mail relaispetiteenfance@rafcom.bzh

+ d'infos : www.rafcom.bzh

FabLabs, un nouveau site internet

Depuis septembre, le réseau des FabLabs de Roche aux Fées Communauté dispose désormais d'un nouveau site internet : lafabrique.rafcom.bzh

Il existe 2 FabLabs sur le territoire de Roche aux Fées Communauté :

La Fabrique Amanlis (FabLab Grand Public) située 1 rue Jacques de Corbière à Amanlis

La Fabrique Janzé (FabLab Pro) située au 2 rue Louis Amoureux à Janzé, dans les locaux de la Canopée.

Un FabLab, ou "Fabrication Laboratory", est un laboratoire de fabrication numérique, un atelier mettant à la disposition du public des outils et des machines assistées par ordinateur.

Qu'est-ce qu'un FabLab ?

Un espace de fabrication, un lieu où sont rassemblées dans un même espace toutes les ressources nécessaires pour prototyper un objet de A à Z, autour d'une philosophie simple :

LEARN (Apprendre,
MAKE (Fabriquer),
SHARE (Echanger et partager).



©Julien Mota – Le FabLab situé à Amanlis

Renseignements : FabManager du réseau des FabLabs - Antoine TABET : 07 84 00 15 71
lafabrique@rafcom.bzh

Le FabLab de Janzé se situe au sein de La Canopée, un lieu unique de 850 m² composé de trois entités porteuses de valeurs communes basées sur le partage, la collaboration et l'innovation : l'espace de Coworking, Le FabLab la Fabrique, l'espace pour les permanences des acteurs liés à l'économie (Chambres consulaires, BGE...) et à l'emploi (Mission Locale, Point Accueil Emploi...)

+ d'infos : lacanopee.rafcom.bzh

Association Relais pour L'Emploi

LE RELAIS

Des missions de travail à proximité de chez vous sont disponibles sur des postes d'agent de collectivité, manutentionnaire, agent en espaces verts, manœuvre en bâtiment, agent d'entretien...

Le Relais répond aux besoins de main d'œuvre des entreprises, des associations, des collectivités et des particuliers sur le Pays de Vitré.

Que vous soyez demandeur d'emploi ou acteur économique, n'hésitez pas à nous contacter, nous répondrons au mieux à vos attentes.

Coup d'œil sur le parcours de Fabienne...



Inscrite à l'association le Relais pour l'emploi début 2019, Fabienne a commencé par effectuer des missions de travail chez des particuliers comme employée de ménage ou sur de l'entretien de jardin. En mars 2020, Fabienne a pu réaliser, grâce au dispositif *Différent & Compétent*, une « **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience** » (R.A.E.) sur le référentiel "Agent de propreté et d'hygiène".

Depuis l'origine, **la mairie de Retiers** fait régulièrement appel à notre Association Intermédiaire pour remplacer ou renforcer les équipes sur des postes d'agents de collectivité, notamment sur le temps de cantine, sur l'entretien des locaux (dans les conditions sanitaires actuelles).

C'est dans ce cadre que Fabienne a débuté une mission d'agent de collectivité pour l'année scolaire 2019-2020. Plusieurs échanges entre la mairie, Fabienne et Coralie (Conseillère en Insertion Professionnelle de l'Association) pendant cette mise à disposition ont permis d'évaluer les compétences de celle-ci, d'analyser le besoin en formation et de répondre aux attentes de la mairie de Retiers.

En **septembre 2020**, la mairie propose un CDD à Fabienne de 22h par semaine.

En **novembre 2020**, ce contrat a évolué à **32h par semaine**, suite à un départ en retraite d'un agent de la collectivité.

Puis en **février 2021**, la mairie de Retiers a financé la formation du BAFA, au vu des aptitudes de Fabienne dans l'encadrement des enfants. Ce diplôme lui permettra d'intégrer l'équipe d'animation sur les temps périscolaires de la collectivité et d'encadrer des enfants inscrits dans les différents centres de loisirs.

Coup d'œil sur le parcours de Dominique...



Dominique, sans activité, a travaillé au AAVA (Atelier d'Adaptation à la Vie Active) tous les jours en maraichage pour garder le moral, la condition physique et un lien social.

Nos partenaires, l' AIS 35, le CCAS de Vitré, le Pôle Emploi qui font le lien avec Le Relais ont accompagné Dominique sur les problématiques du budget, le logement et l'emploi.

Inscrit au Relais en mai 2019, il commence à effectuer des missions de travail sur Vitré : manutentionnaire, agent de déchetterie avec le Smictom. Grâce au Parc Mob, une location de scooter est mise en place et permet ainsi à Dominique de se déplacer sur des missions d'agents d'entretien en espaces verts dans 6 mairies du Pays de Vitré, jardinier

chez plusieurs particuliers et entreprises, ouvrier dans une entreprise agricole.

En **juillet 2020**, l'objectif est d'ouvrir des droits à Pôle Emploi, de finaliser le permis et d'acheter une voiture.

En **octobre 2020**, la mairie de Saint Aubin des Landes qui fait régulièrement appel à notre association depuis 2016 pour remplacer ou renforcer ses équipes sur des postes d'agent de collectivité, d'entretien des espaces verts, administratif, accepte d'être acteur et partenaire de l'insertion en proposant un contrat aidé (PEC) à Dominique, 20h par semaine en espaces verts.

En **janvier 2021**, Dominique acquiert sa voiture.

En **mai 2021**, la mairie de Saint Germain du Pinel qui fait appel à nos salarié(es) sur des postes d'agents d'entretien des espaces verts depuis juillet 2019 propose de compléter les heures de Dominique pour arriver à un temps complet.

LE PAYS FAIT SON JARDIN

Des possibilités de consommer des produits bio, locaux et solidaires avec les paniers livrés près de chez vous (livraison sur Le Theil de Bretagne, Janzé, Vitré, La Guerche de B) à 10.50€ le panier, produits par des salariés en reconstruction professionnelle.

PARC MOB

20 scooters disponibles en location pour répondre aux besoins de mobilité des demandeurs d'emplois sur le Pays de Vitré.

L'ATELIER COLLECTIF « le Biaù Jardin »

Lien social et intergénérationnel dans le jardin partagé à vocation sociale dans le parc de l'EHPAD de Retiers.



Le Relais pour l'Emploi
Ensemble, pour l'Homme, trouvons des solutions

Le CLIC de la Roche-aux-Fées

C'est quoi ?

Le Centre Local d'Information et de Coordination est un service de proximité d'information sur les droits des personnes de 60 ans et plus mais aussi une antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il vous conseille et vous accompagne en toute confidentialité. Nutrition, prévention des chutes, numérique, aide aux aidants..., le CLIC propose également un programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

Ce service est gratuit et fonctionne grâce à la prise en charge financière du Conseil départemental, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et le soutien des communes du territoire.



CLIC de la Roche aux Fées

Pour qui ?

Le CLIC est un lieu ressource pour les personnes de 60 ans et plus, pour les personnes en situation de handicap (adultes et enfants) et leur entourage.

Face à un état de santé devenu fragile, les professionnelles du CLIC vous aident à chercher des solutions que ce soit en matière de maintien à domicile, d'accompagnement adapté, d'hébergement, etc. Elles vous accompagnent aussi dans la constitution de dossiers de demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de dossiers MDPH enfants comme adultes.

Au-delà des simples démarches administratives, les professionnel-le-s du CLIC écoutent, proposent un accompagnement personnalisé aux personnes de 60 ans et plus et aux personnes en situation de handicap et les orientent vers des droits auxquels elles pourraient prétendre.

Comment ?

Le CLIC de la Roche-aux-Fées intervient sur les seize communes de Roche aux Fées Communauté et dix communes de Vitré Communauté.

Le service assure des permanences sur ces deux territoires pour être au plus près des habitants. Vous pouvez prendre rendez-vous sur l'un de ces sites par mail ou téléphone :

- **La Guerche de Bretagne** (Maison de santé), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermée mercredi et jeudi matin)
- **Janzé** (Halles), le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- **Retiers** (Derrière la mairie), le jeudi de 9h à 12h sans RV
- **Martigné-Ferchaud** (Maison de santé), le lundi de 15h à 17h

Contacts :

02 23 55 51 44

clic.rocheauxfees@orange.fr

www.clicrocheauxfees.fr



Forum « Préparer et accompagner le deuil » du 18/11/2021

Energie des Fées

Chaque année, l'association Energie des Fées développe des animations de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie avec les écoles du territoire. Ce programme est soutenu par RAFCOM (Roche aux Fées Communauté) dans le cadre de l'éducation au développement durable. En 2021, nous sommes intervenus dans les classes de CM1-CM2 à l'école René-Guy Cadou de Retiers en partenariat avec les Petits Débrouillards.



La première étape permet aux élèves de s'approprier la notion d'énergie avec différentes expériences scientifiques et la mesure des consommations. Nous proposons une sensibilisation aux différentes sources d'énergie renouvelables avec la découverte de sites.

Cette année, sur Retiers, avec la mise en service du réseau de chaleur, les élèves ont visité la chaufferie bois qui alimente plusieurs équipements collectifs de la ville dont l'école René-Guy Cadou.

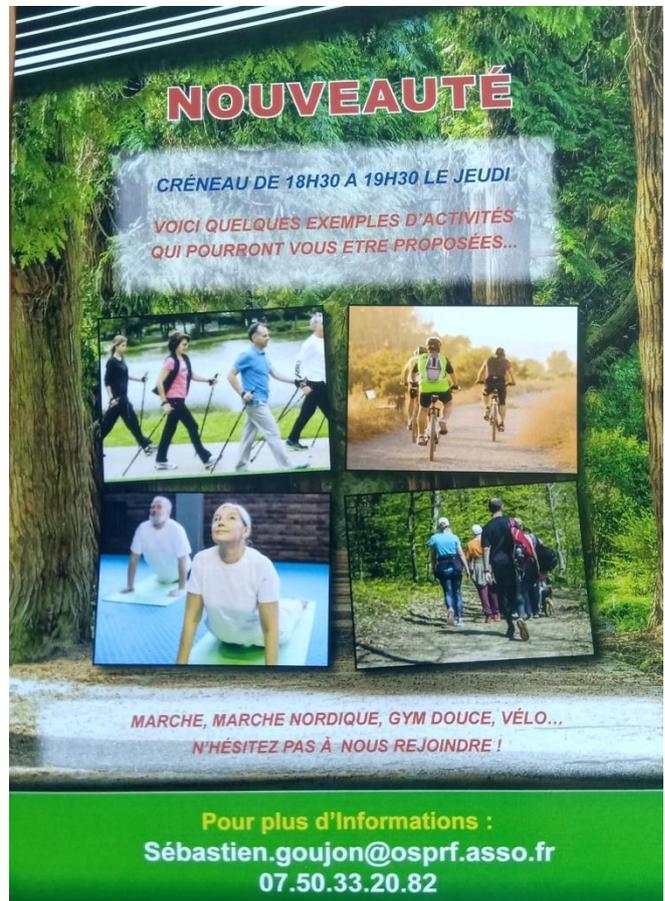
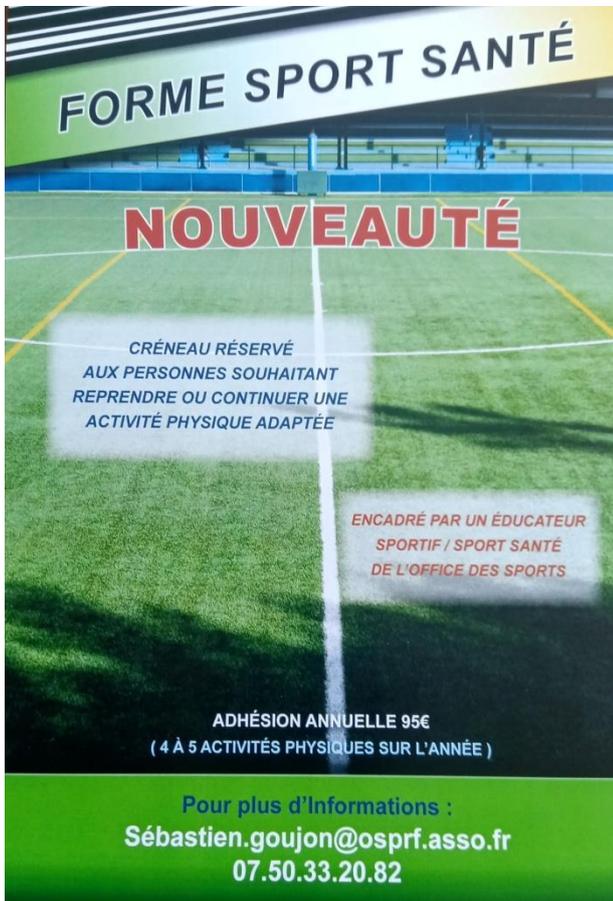
Ils ont pu ainsi découvrir la filière bois avec ses différents usages locaux. Ils ont également fait une enquête sur les consommations d'énergie à l'école et à la maison.

Ces différentes activités les conduisent à réfléchir sur leurs habitudes et aux bonnes pratiques qu'on peut développer dès le plus jeune âge. On peut le voir dans la prise de conscience qu'ils ont exprimée et les solutions concrètes proposées dans les affiches réalisées autour de la mobilité, de l'éclairage, du chauffage (voir affiche) et d'autres gestes simples qu'ils peuvent mettre en œuvre dans leur quotidien.

Cette prise de conscience commence très tôt et on observe une adhésion des jeunes autour des sujets du développement durable. Notre association s'engage sur cette sensibilisation auprès des écoles qui le souhaitent.

Office des Sports du Pays de la Roche aux fées

L'Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées, association, intervient sur l'ensemble du Pays de la Roche aux fées dans le but de promouvoir le sport.



Mise en Place d'activités :

- Interventions auprès des scolaires de septembre à juillet (kayak, Course d'orientation, Gymnastique, Escalade, Escrime)
- Interventions dans le cadre de Bougez sur Ordonnance (Personnes avec maladie de longue Durée)
- Stages de perfectionnement pendant les petites et grandes Vacances.
- 5 écoles multisport dédiées aux 6-7 ans dans les communes d'Essé, Retiers, Coesmes, Amanlis et Martigné.
- 1 école d'Activités de Pleine Nature
- Participation à l'Expérimentation As du Cœur

Nous avons aussi souhaité ouvrir un nouveau créneau pour les personnes qui souhaitent se remettre au sport et reprendre une activité physique quotidienne. Ce créneau est ouvert et il reste encore des places. N'hésitez pas à nous appeler pour en savoir plus puisque ce créneau se passe sur Essé.

Contact : 06-45-66-94-31 ou contact@osprf.asso.fr

Site web: www.osprf.wordpress.com

Le SMICTOM Sud-Est 35, qu'est-ce que c'est ?



Le SMICTOM - Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères - est le service public qui gère la compétence « collecte des déchets » pour 3 communautés de communes et d'agglomération (Vitré Communauté, Roche aux Fées Communauté et Pays de Châteaugiron Communauté). Son territoire s'étend sur 1500 km² et compte 67 communes pour 136 084 habitants. Le syndicat est en charge de la prévention et de la collecte des déchets ménagers recyclables et non-recyclables. Il gère également un réseau de 12 déchèteries. Lauréat du label « Territoire Économe en Ressources », le syndicat accompagne les projets en faveur de l'évitement et

d'un meilleur tri des déchets. Une fois les déchets collectés, il les transfère au Syndicat de traitement- S3T'ec.

Le SMICTOM assure 6 missions :

- ADMINISTRATION : Services aux usagers, facturation, gestion du syndicat,
- COMMUNICATION : Sensibilisation des habitants, des scolaires, des communes, etc...
- PRECOLLECTE : Distribution et maintenance des bacs et bornes d'apport volontaire, sacs jaunes, mise en place des bornes d'apport volontaire...
- COLLECTE : en porte à porte ou en apport volontaire, suivi de terrain.
- PRÉVENTION : Mise en place d'actions d'aide à la réduction des déchets et au geste de tri
- DÉCHETERIES : Gestion des sites, compactage des bennes, broyage des déchets verts.

À partir du 1^{er} janvier 2022, le camion s'adapte au rythme des usagers.

Le 7 juillet dernier, les élus du SMICTOM SUD EST 35 ont voté à une forte majorité l'évolution de la fréquence de collecte des bacs gris individuels et des sacs jaunes. À partir du 1er janvier 2022, la collecte des déchets s'effectuera une semaine sur deux, en adéquation avec le rythme actuel de présentation du bac par les usagers. Explications.



POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Depuis plusieurs années, le SMICTOM Sud-Est 35 travaille pour optimiser le service de collecte des déchets et apporter des solutions concrètes en faveur de la protection de l'environnement. Avec l'application de la tarification incitative, il est constaté une réelle prise de conscience de la part des usagers quant à leur production de déchets. Un constat ressort : la diminution constante des tonnes d'ordures ménagères collectées et 80% des usagers qui présentent leur bac à la collecte une semaine sur deux ou moins.

Au regard de ces éléments, le Comité syndical s'est prononcé en faveur d'une collecte des déchets une semaine sur deux. Cette mesure concerne uniquement

les usagers collectés en bac. Il n'y aura donc aucun changement pour ceux collectés en bornes d'apport volontaire. Les habitants concernés recevront courant décembre un calendrier de collecte annuel afin d'anticiper les jours de sortie du bac gris et des sacs jaunes. Ces calendriers seront également disponibles sur le site internet du SMICTOM et en mairie. Grâce aux efforts de réduction déjà effectués par les usagers, les habitudes de chacun ne devraient être que faiblement impactées par ce changement de rythme.

UN GESTE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT.

La tarification incitative (comme d'autres actions locales ou nationales) a permis une réduction de la production des déchets grâce à un meilleur geste de tri et à une sensibilisation des habitants aux gestes de réduction. Une évolution de la fréquence de collecte permettra d'adapter le service à l'utilisation réelle des usagers et de poursuivre la réduction des émissions de CO2 liées à la baisse du nombre d'arrêts des camions.

11 camions et 420 800 kilomètres par an, c'est le bilan de la collecte actuelle des déchets en porte à porte. Avec un rythme de passage des camions adapté, ce sont 65 circuits de collectes qui seront optimisés. L'économie réalisée permettra de limiter d'éventuelles hausses du montant de la tarification incitative, l'une des moins élevées de France (référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets).

Dès 2023 : toujours moins d'ordures ménagères avec la simplification des consignes de tri et le tri à la source des biodéchets.

Afin de réduire encore davantage les quantités d'ordures ménagères présentées à la collecte, une accélération du tri entrera prochainement en vigueur. Simplifier le tri en ouvrant le sac jaune à tous les emballages, c'est l'avenir ! Aujourd'hui sur notre territoire, seuls les bouteilles et flacons en plastique sont triés et recyclés. La loi anti-gaspillage (AGEC) prévoit l'extension des consignes de tri à tous les plastiques (films, pots, barquettes, sachets...) partout en France au **1^{er} janvier 2023**.

En parallèle, la loi AGEC exige la généralisation au 31 décembre 2023 de solutions pour permettre à chacun de trier à la source les biodéchets. Aujourd'hui, nos poubelles sont composées en moyenne à 30% de biodéchets (ou déchets organiques).

La mise en place d'un tri à la source généralisé permettra :

- De sortir des ordures ménagères un flux de déchets valorisable en compost ou méthanisation et ainsi de participer à la préservation des sols.
- De diminuer les tonnages d'ordures ménagères produites et de limiter ses sorties de bacs
- De diminuer la part de déchets organiques incinérés avec les ordures ménagères et ainsi d'augmenter le pouvoir calorifique du flux.



Afin d'encourager cette pratique, le SMICTOM propose d'ores et déjà des distributions annuelles de composteurs individuels et compte développer des solutions pour accroître la pratique du compostage auprès des logements collectifs. Pour plus d'information, rendez-vous sur www.smictom-sudest35.fr.



Malin ! la collecte s'adapte aux déchets en moins

2022

Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans les bacs.
Les bacs et sacs jaunes doivent être sortis la veille au soir.

CONSIGNES DE TRI dans les sacs jaunes

- Briques et cartons
- Emballages métalliques
- Bouteilles et flacons en plastique*
*tout ce qui a un bouchon

Tous les déchets papiers et les contenants en verre se déposent dans les Points d'Apport Volontaires.

Il existe 12 déchèteries sur votre territoire. Trouvez la plus proche de chez vous sur le site du SMICTOM.

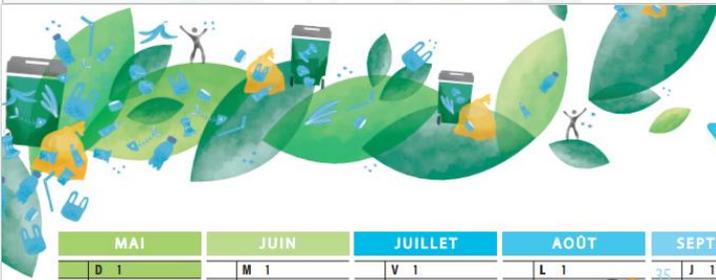
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
57	S 1	M 1	M 1	V 1
	D 2	M 2	M 2	S 2
	L 3	J 3	J 3	D 3
	M 4	V 4	V 4	L 4
	M 5	S 5	S 5	M 5
01	J 6	D 6	D 6	M 6
	V 7	L 7	L 7	J 7
	S 8	M 8	M 8	V 8
	D 9	M 9	M 9	S 9
	L 10	J 10	J 10	D 10
	M 11	V 11	V 11	L 11
	M 12	S 12	S 12	M 12
02	J 13	D 13	D 13	M 13
	V 14	L 14	L 14	J 14
	S 15	M 15	M 15	V 15
	D 16	M 16	M 16	S 16
	L 17	J 17	J 17	D 17
	M 18	V 18	V 18	L 18
	M 19	S 19	S 19	M 19
03	J 20	D 20	D 20	M 20
	V 21	L 21	L 21	J 21
	S 22	M 22	M 22	V 22
	D 23	M 23	M 23	S 23
	L 24	J 24	J 24	D 24
	M 25	V 25	V 25	L 25
	M 26	S 26	S 26	M 26
04	J 27	D 27	D 27	M 27
	V 28	L 28	L 28	J 28
	S 29	M 29	M 29	V 29
	D 30	M 30	M 30	S 30
	L 31	J 31	J 31	L 31

CONTACT
www.smictom-sudest35.fr
02 99 74 44 47



● Bac gris ● Sacs jaunes
Suivez vos levées dans votre espace Écocito disponible sur le site du SMICTOM.

Report de collecte (jour férié)



Malin ! la collecte s'adapte aux déchets en moins

2022

MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
D 1	M 1	V 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1
L 2	J 2	S 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2
M 3	V 3	D 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3
M 4	S 4	L 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4
J 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5
V 6	L 6	M 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6
S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7
D 8	M 8	V 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8
L 9	J 9	S 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9
M 10	V 10	D 10	M 10	S 10	L 10	J 10	S 10
M 11	S 11	L 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11
J 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12
V 13	L 13	M 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13
S 14	M 14	J 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14
L 15	M 15	V 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15
L 16	J 16	S 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16
M 17	V 17	D 17	M 17	S 17	L 17	J 17	S 17
M 18	S 18	L 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18
J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19
V 20	L 20	M 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20
S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21
D 22	M 22	V 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22
L 23	J 23	S 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23
M 24	V 24	D 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24
M 25	S 25	L 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25
J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26
V 27	L 27	M 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27
S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28
D 29	M 29	V 29	L 29	J 29	S 29	M 29	V 29
L 30	J 30	S 30	M 30	V 30	D 30	M 30	L 30
M 31		D 31	M 31		L 31		S 31

CITEO



Mon jour de collecte - mardi semaine impaire

● Bac gris ● Sacs jaunes

Report de collecte (jour férié)

COMMENT FAIRE OU REFAIRE SA CARTE D'IDENTITÉ ?

Pour faire le renouvellement de la carte d'identité à titre gratuit :

- Changement de domicile
- Changement d'Etat Civil
- Détérioration du titre
- Voyage dans un pays acceptant la carte d'identité sauf si passeport en cours de validité existant.

Lors d'un vol ou d'une perte de la carte, il faudra fournir un timbre fiscal de 25 €.



1- Vérifier la date de validité de sa carte

Avant de faire une demande de carte d'identité, vérifiez que la vôtre est encore valide (date indiquée au dos de la carte).

Attention :

Si votre précédente carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, et que vous étiez majeure lors de sa délivrance, elle reste valide en France 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.
Exemple : La carte a été délivrée en 2013 à une personne majeure, elle est donc valable en France jusqu'en 2018 et non pas en 2023 comme indiqué au dos de la carte.

Validité de la carte d'identité	
Personne mineure	Personne majeure
10 ans	15 ans

Si vous avez un doute, vous pouvez contacter la mairie.

2- Se renseigner auprès de la mairie pour les pièces à fournir

Selon votre situation (première demande, renouvellement, mineur, majeur,), les pièces à fournir peuvent être différentes.

Même si la pré-demande en ligne (ou le formulaire papier) est commune à toutes les demandes, les autres pièces ne le sont pas que vous ayez une carte périmée depuis plus ou moins de 5 ans, ou un passeport.

Pour cela nous vous invitons à nous contacter afin que nous puissions vous indiquer les pièces nécessaires à votre demande.

3- Prendre rendez-vous auprès d'une mairie qui réalise les cartes d'identité et passeport

Depuis 2017, les demandes de carte d'identité et de passeport se réalisent dans les communes ayant des bornes biométriques. Les communes les plus proches d'Essé sont Janzé, Chateaugiron, La Guerche de Bretagne, Chateaubourg....

Les demandes s'effectuent sur rendez-vous dans la majorité des communes :

Mairie	Téléphone	Prise de rendez-vous en ligne
Janzé	02.99.47.00.54	http://www.janze.fr/
Chateaugiron	02.99.37.41.69	https://www.ville-chateaugiron.fr/
La Guerche de Bretagne	02.99.96.21.09	https://www.laguerchedebretagne.fr/
Chateaubourg	02.99.00.31.47	https://www.chateaubourg.fr/

Attention, avant de vous rendre au rendez-vous, il est recommandé d'avoir rassemblé l'ensemble des pièces justificatives (acte de naissance, justificatif de domicile, pré-demande...).

4- Réaliser sa pré-demande en ligne ou remplir le formulaire et rassembler l'ensemble des pièces nécessaires

Si vous souhaitez réaliser votre pré-demande en ligne, vous devez vous rendre sur le site ANTS à l'adresse suivante : <https://ants.gouv.fr/>

The screenshot shows the ANTS website interface. At the top left is the logo of the République Française and the Agence Nationale des Titres Sécurisés. A search bar is located at the top center. On the top right, there is a 'Mon Compte' button and social media icons for YouTube, Twitter, and LinkedIn. Below the header is a navigation menu with categories: Vos démarches, Les titres, Les solutions, Nos partenaires, L'international, Nos marchés publics, Contacter l'ANTS, and L'ANTS recrute. The main content area is a grid of service options, including: Demander un permis de conduire, Savoir où faire une photo numérique pour mon permis de conduire, Savoir où en est ma demande de permis de conduire, Connaître le solde de mes points sur mon permis de conduire, Réaliser une pré-demande passeport/ CNI pour majeur, Réaliser une pré-demande passeport /CNI pour mineur, Savoir où en est mon passeport / ma CNI, Savoir comment obtenir un acte de naissance, Vendre ou donner mon véhicule, Refaire ma carte grise (carte perdue, volée ou abîmée), Acheter ou recevoir un véhicule d'occasion, Modifier l'adresse sur ma carte grise, Faire une autre demande concernant un véhicule, and Obtenir un certificat de situation administrative.

Vous y trouverez l'onglet, « réaliser une pré-demande passeport/CNI pour majeur » ou « réaliser une pré-demande passeport/CNI pour mineur »

Les informations seront à compléter au fur à mesure sur le site internet. A la fin de votre démarche, un numéro vous sera attribué.

Ce numéro sera à noter car il vous sera demandé lors de votre rendez-vous en mairie.

Si vous n'avez pas accès à internet ou souhaitez réaliser la demande par papier, nous pouvons vous transmettre des formulaires en mairie.

5- Aller au rendez-vous avec son dossier complet

Présentez-vous au rendez-vous à la mairie choisie avec l'ensemble de vos pièces pour valider votre dossier.

6- Récupérer sa carte d'identité dans les 3 mois après avoir reçu le sms de la mairie

Suite à votre rendez-vous en mairie, votre dossier est transmis en Préfecture pour validation et fabrication. Lorsque votre carte sera prête et disponible en mairie, vous recevrez un sms de la mairie pour vous indiquer que vous pouvez passer la récupérer. Tout titre d'identité non récupéré au-delà de 3 mois est détruite.

ELECTIONS

Durant l'année 2022, il y aura deux scrutins :

- **Les élections présidentielles le 10 et 24 avril 2022**
- **Les élections législatives le 12 et 19 juin 2022**

Toute personne souhaitant participer aux opérations de vote (tenue d'un bureau de vote ou dépouillement) peut se faire connaître à la mairie avant le vendredi 4 mars 2022

S'INSCRIRE SUR LISTES ELECTORALES

Comment s'inscrire ?

Si vous avez déménagé ou emménagé sur la commune, vous pouvez faire votre demande d'inscription directement à la mairie ou par internet via le site service public.fr (à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>).

Pour la réalisation de votre demande, vous aurez à fournir plusieurs documents :

-Un formulaire (cerfa 12669*02) à retirer auprès de la mairie, à imprimer de chez vous ou à compléter sur internet,

-Un justificatif d'identité : Carte d'identité française ou passeport **valides ou périmés** depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande),

-Un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois : facture d'eau, d'électricité, avis d'imposition, attestation d'assurance habitation....

Les jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement, si les démarches du recensement citoyen ont bien été accomplies à l'âge de 16 ans. Toutefois, en cas de changement de domicile du jeune après le recensement citoyen, il faudra procéder à une inscription volontaire sur les listes électorales de la nouvelle commune de domicile (avec les pièces indiquées ci-dessus).

Quand s'inscrire ?

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire tout au long de l'année lorsqu'il n'y a pas de scrutin et au plus tard le 6ème vendredi précédent le 1er tour de l'élection s'il y a un scrutin.

Pour les élections en 2022, les dates limites d'inscription à retenir sont :

- **Pour les élections présidentielles : jusqu'au vendredi 4 mars 2022,**
- **Pour les élections législatives : jusqu'au vendredi 6 mai 2022.**

Comment vérifier son inscription ?

Si vous souhaitez vérifier votre inscription sur les listes électorales, vous pouvez vous rendre sur le service en ligne accessible depuis service-public.fr, à l'adresse ci-dessous :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter la mairie pour plus d'informations.

LE RECENSEMENT CITOYEN



Qui est concerné ?

Tout jeune français de 16 ans.

Comment se faire recenser ?

Le jeune doit se présenter à la mairie de son domicile seul, ou se faire représenter par l'un de ses parents, muni :

- d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport),
- d'un livret de famille à jour,
- d'un justificatif de domicile.

La démarche peut se faire en ligne depuis le service accessible avec un compte service-public.fr. Les mêmes pièces (au format numérique) seront demandées pour réaliser la démarche.

Quand se faire recenser ?

Le recensement citoyen est obligatoire et doit être fait entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Toutefois en cas d'oubli, il est toujours possible de se faire recenser jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Pourquoi se faire recenser ?

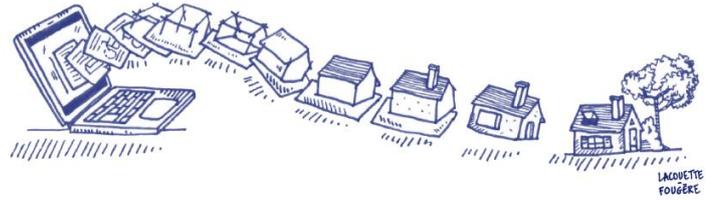
À l'issue du recensement citoyen, une attestation de recensement est remise au jeune. Celle-ci est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics avant l'âge de 25 ans.

Quels sont les risques à ne pas être recensé ?

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- de ne pas être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (baccalauréat, permis de conduire, etc.) avant l'âge de 25 ans.





Déposer mon permis de construire, ma déclaration préalable...**en ligne**

❖ Qu'est-ce que le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ?

A compter du 1^{er} janvier 2022, il sera possible de **déposer** des demandes d'autorisation d'urbanisme **sous un format numérique**, sans se déplacer en mairie, en se connectant depuis le portail numérique dédié. L'**instruction** de la demande d'autorisation d'urbanisme se fera alors de manière **dématérialisée** par le(s) service(s) concerné(s).

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

- ✓ Un service **gratuit**, en ligne, **accessible 7/7j – 24/24h** depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme ou à la poste pour l'envoyer par voie de recommandé.
- ✓ Il ne sera plus nécessaire de déposer la demande en plusieurs exemplaires ce qui limitera l'usage du « papier ».
- ✓ Un **suivi** des échanges avec l'administration et de l'avancement de votre dossier **en temps réel** via le portail du GNAU **de façon sécurisée**.
- ✓ Une **aide en ligne** pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.

Un service plus simple, plus rapide et plus écologique pour faciliter vos démarches !

Comment déposer mon dossier en ligne ?

Le guichet numérique vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces à fournir à la demande d'autorisation d'urbanisme.

Quels types de demandes puis-je déposer en ligne ?

Vous pouvez déposer les dossiers suivants :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| ✓ Permis de construire | ✓ Permis de démolir |
| ✓ Déclaration préalable | ✓ Permis d'aménager |
| ✓ Certificat d'urbanisme d'information et opérationnel | ✓ Déclaration d'intention d'aliéner |



Pour les professionnels du foncier, de l'urbanisme, de l'immobilier, de la construction et de l'architecture : une interface spécifique dédiée aux professionnels, vous permettra de suivre l'ensemble des demandes en cours.

Pour vos démarches, connectez-vous via :

<https://www.rafcom.bzh/urbanisme-et-habitat/>

Infos+ :

- La Mairie reste disponible pour vous renseigner avant tout dépôt.
- Lorsque vous déposez une demande sur le guichet numérique, il est inutile de la déposer « sous forme papier » en mairie. Pour ceux et celles qui ne souhaitent pas déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne, vous pouvez toujours déposer directement votre demande à la mairie ou l'adresser par courrier avec accusé de réception.

PIMMS Bus France Service

Pour toutes les démarches que vous avez à effectuer notamment en ligne (carte d'identité, carte grise, inscription sur les listes électorales, dossier retraite, demande de badge déchèterie, ...), si vous rencontrez des difficultés pour les réaliser par internet, n'hésitez pas à vous rendre au Bus France Services.

Avec leur nouveau bus depuis 1 an, les médiateurs sociaux sont là pour vous aider, vous apporter des réponses ou vous orienter vers les bons interlocuteurs pour vos démarches auprès de différents organismes (CPAM, CAF, CARSAT, préfecture, SMICTOM, ...).

Venez à la rencontre des médiateurs le mercredi à Essé sur la place de l'église mais aussi sur les autres communes du territoire.

Les prochaines permanences sur Essé vous seront communiquées sur le site internet et la page Facebook de la commune, mais également par affichage dans les panneaux de la mairie et de la salle des Fêtes.



Pour plus d'informations sur le calendrier des permanences, n'hésitez pas également à nous contacter à la mairie aux horaires d'ouverture ou par mail à commune@esse.bzh si la mairie est fermée.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site internet du PIMMS à l'adresse ci-après : <https://www.pimms-rennes.org/> ou les contacter par téléphone au 07.78.81.92.05.



ARS

A l'approche des épisodes de froid, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 30 août 2021, 9 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements particuliers ont été déclarés dans le département d'Ille et Vilaine impliquant 25 personnes dont 16 ont été transportées vers un service d'urgence.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment **les chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les **groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les **consignes de bonne conduite** sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.



www.prevention-maison.fr



Afin de donner au grand public des conseils lui permettant de mieux se protéger contre ce risque, le ministère chargé de la santé en lien avec ses partenaires contribue à la production de différents supports de communication et participe à des opérations de sensibilisation.

En complément de ces initiatives, il paraît important que vous puissiez relayer dans vos communes les éléments de cette campagne d'information notamment au travers d'articles que vous pourriez insérer dans vos journaux municipaux ou publications locales (cf. la page « [Le monoxyde de carbone](#) » du site internet de l'ARS de Bretagne).

Il convient enfin de rappeler que l'efficacité de ces actions de prévention ne peut être garantie que par une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Le département santé-environnement de la DD ARS d'Ille-et-Vilaine reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires concernant cette campagne de sensibilisation.

Le solstice 2021 a été un franc succès.

Soleil au rendez-vous à 8h52 et le soir spectacle pyrotechnique éblouissant !

Lever du soleil sur la roche aux fées



Spectacle pyrotechnique

